

COMMUNE DE LUTRY

Nouveau Collège de « La Combe »

Mandats d'étude parallèles à un degré pour équipes pluridisciplinaires, organisés en procédure sélective conformément au règlement SIA 143

Rapport final du collège d'experts



Maître de l'Ouvrage et organisateur

Commune de Lutry
Le Château
Case Postale 190
1095 Lutry

Assistant du Maître de l'Ouvrage

Tekhne SA
Avenue de la gare 33
1003 Lausanne

Lutry, le 6 décembre 2023

Table des matières

1.	Introduction.....	3
1.1	Mot d'introduction du Maître de l'Ouvrage	3
1.2	Clauses principales relatives à la procédure	3
1.3	Collège d'experts.....	3
2.	Déroulement de la procédure et jugement.....	5
2.1	Phase de sélection	5
2.2	Dialogue intermédiaire.....	5
2.3	Dialogue et jugement final des projets.....	5
2.4	Recommandations du collège d'experts	5
2.5	Conclusions du collège d'experts	6
3.	Approbation du rapport du collège d'experts	7
4.	Critique du projet lauréat	8
4.1	Graber & Petter - DIC – Paysagegestion	8
5.	Critiques des projets non primés.....	11
5.1	Mann & Capua Mann - RLJ - Weber Brönnimann	11
5.2	AFF + NB.arch - T ingénierie - Duo.....	14
5.3	CCHE - Ingewood - Alpatec.....	17
5.4	CLR - CSD - Arrabal	20
5.5	Esposito+Javet - Ingeni - Atelier du Paysage	23
5.6	Berset Bruggisser, Mar - Structurame - écho-atelier.....	26

1. Introduction

1.1 Mot d'introduction du Maître de l'Ouvrage

La Commune de Lutry, faisant face à un fort accroissement de ses besoins en locaux scolaires, a identifié le site de « La Combe », situé à proximité immédiate du centre historique et des axes de transport public et privé, pour la réalisation d'un nouveau collège.

Cet équipement abritera en particulier 16 classes d'enseignement secondaire, une salle de sports VD5, ainsi que toutes les salles spéciales et aménagements intérieurs et extérieurs nécessaires, répondant ainsi aux exigences des services de l'Etat.

Il intégrera également un parking de 138 places, dont 22 affectées aux besoins des écoles.

1.2 Clauses principales relatives à la procédure

La procédure de projet choisie pour cet ouvrage a été celle de mandats d'étude parallèles de projets pour équipes pluridisciplinaires, en procédure sélective, telle que définie par le règlement SIA 143 (édition de 2009), avec poursuite de mandat pour l'équipe lauréate.

Elle a été retenue (en lieu et place d'une procédure de concours) en raison de la sensibilité du site, situé à proximité immédiate du Bourg de Lutry et classé à l'inventaire ISOS, de la présence d'une maison classée (Villa Mégroz) dont le maintien était souhaité (dans la mesure du possible), des difficultés d'intégration d'un parking souterrain conséquent, ainsi que du souci particulier à porter aux divers axes de circulation piétonne.

L'ensemble de ces contraintes rendaient nécessaire un dialogue entre les équipes de projet et le collège d'experts, des échanges permettant de mieux comprendre et pondérer des exigences très diverses, voire même, parfois, contradictoires.

1.3 Collège d'experts

Le collège d'experts était constitué des membres suivants :

Président

M. Alain Wolff, architecte EPFL SIA-FAS, Lausanne

Membres professionnels

M. Yann Christen, architecte EPFL SIA, Fribourg

Mme Cristina Gonzalo, architecte ETSAB SIA, Zürich

Mme Fiona Pia, architecte EPFL SIA, Lausanne

M. Aurelio Muttoni, ingénieur civil EPFZ SIA, Ecublens

Mme Agathe Caviale, architecte paysagiste HES

M. Laurent Meienhofer, architecte EPFL, Commune de Lutry

Membres non professionnels

Commune de Lutry

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli, municipal, Aménag. du territoire et bât., Lutry

M. Alain Amy, municipal des écoles

M. Jean-Daniel Conus, représentant de la direction des écoles

Représentant du canton

Mme Charlotte Maeder, développement organisationnel, DGE0

Experts et spécialistes-conseil

M. Eric Desaulles, chef de service, Aménag. du territoire et bâtiments, Lutry
M. Jean-Daniel Beuchat, architecte EPFL SIA, Lausanne
M. Alberto Corbella – Conservateur, adjoint du Conservateur cantonal
Antoine Poltier, Ingénieur mobilité – Christe et Gyax Ingénieurs Conseils
Tekhne SA, économie de la construction

2. Déroulement de la procédure et jugement

2.1 Phase de sélection

Au terme du délai donné pour le dépôt des dossiers de candidature, 28 dossiers recevables ont été examinés par le collège d'experts, le 27 mars 2023, sur la base des critères et barèmes d'évaluation annoncés. Parmi eux, 6 ont bénéficié du statut de « jeune bureau ».

À l'issue de cet examen, et de la notation des dossiers, les 7 groupements suivants ont été sélectionnés :

- Groupement Mann & Capua Mann - RLJ - Weber Brönnimann
- Groupement Graber & Petter - DIC - Paysagegestion
- Groupement AFF + NB.arch - T ingénierie - Duo
- Groupement CCHE - Ingewood - Alpatec
- Groupement CLR - CSD - Arrabal
- Groupement Esposito+Javet - Ingeni - Atelier du Paysage
- Groupement Berset Bruggisser, Mar - Structurame - écho-atelier

2.2 Dialogue intermédiaire

Un dialogue intermédiaire s'est déroulé le 5 juillet 2023 à la Villa Mégroz, à Lutry, lors duquel les candidats ont pu présenter et illustrer au collège leurs réflexions, propositions et intentions de projet.

Suite à ces dialogues, le collège d'experts a fourni des recommandations générales et individuelles à chacun des candidats, en date du 18 juillet 2023.

2.3 Dialogue et jugement final des projets

Au terme du délai donné aux candidats pour le dépôt final des projets, les 7 groupements ont déposé un dossier de projet complet, dans la forme et les délais fixés.

Le bureau Tekhne a vérifié et analysé les dossiers dans leur aspect programmatique et économique ; ils se sont tous révélés être conformes aux demandes du programme.

Les candidats ont présenté leur proposition au collège d'experts le 7 novembre 2023. Ils ont pu motiver et expliciter leur projet et leurs prises de position ainsi que répondre aux diverses questions et demandes de clarification formulées par les membres du collège.

À l'issue de ces présentations, le collège s'est à nouveau réuni pour examiner chaque proposition et désigner au Maître de l'ouvrage la mieux répondant aux objectifs fixés.

2.4 Recommandations du collège d'experts

Le collège recommande à la commune de poursuivre les études avec le groupement Graber & Petter - DIC - Paysagegestion en tenant compte des recommandations suivantes :

- Envisager un dispositif permettant de conserver la trace ou la mémoire du cimetière.
- Préciser l'aménagement de la zone de rencontre et si possible supprimer les marches situées au sud de celle-ci.
- Revoir la position de la salle des maîtres et étudier la possibilité de maintenir une salle de concert au rez-inférieur de la Villa Mégroz.
- Affiner les raccords au terrain du rez-de-chaussée des bâtiments scolaires, afin d'éviter les parties semi-enterrées ou détachées du sol, par exemple en travaillant de légers décalages de niveaux sur la longueur.
- Travailler les plans des étages des bâtiments scolaires pour en améliorer les qualités spatiales, et les rendre plus cohérents avec la structure des rez-de-chaussée.

- Etudier la possibilité de mettre à profit la hauteur d'étage des locaux situés au-dessus de la salle de gym pour porter sur sa longueur et éventuellement diminuer la hauteur de ce bâtiment.
- Donner plus de générosité à la galerie d'entrée du bâtiment nord et préciser sa relation avec la salle de gym et l'étage des classes spéciales.
- Vérifier la faisabilité d'une structure tout bois telle que proposée dans les étages (vs. une structure mixte bois-béton par exemple), au regard du budget, des exigences statiques (contreventement...), de protections incendie, d'isolation phonique et d'inertie thermique.
- Développer l'expression, la matérialité et la modénature des façades sur les bases énoncées, notamment en travaillant la position et le dimensionnement des dispositifs de protections solaires fixes.
- Développer les intentions énoncées en matière de développement durables dans le sens d'une construction low-tech, avec une ventilation à simple flux, un système de refroidissement nocturne lié à une inertie thermique suffisante, conformément au cahier des charges.
- Etudier une simplification et une amélioration du fonctionnement du parking.

2.5 Conclusions du collège d'experts

Le collège d'experts s'associe au Maître de l'Ouvrage pour remercier l'ensemble des candidats pour leurs propositions, leur engagement et la qualité de leur travail.

La complexité des enjeux paysagers, programmatiques, urbanistiques et patrimoniaux n'a pu être mesurée pleinement qu'une fois confrontée aux diverses solutions architecturales présentées.

Les présentations et les questions de et aux candidats ont également permis au collège de mieux comprendre les propositions reçues et d'enrichir la qualité des réflexions sur ce site. De ce fait, certaines règles « de base » ont pu être adaptées à l'issue du dialogue, comme par exemple la hauteur maximale admise ou les bandes d'implantations imposées. Cela a permis le développement de solutions intéressantes s'écartant un peu du cadre initial et qui auraient peut-être été passé inaperçues lors d'une procédure de concours.

En plus des recommandations individuelles, des précisions ont également pu être apportées quant au programme, aux attentes en matière d'aménagement extérieurs ou en ce qui concerne les circulations, ce qui a certainement permis aux candidats de pousser le développement de leurs projets plus loin que dans le cadre d'un concours en 1 tour.

Enfin et surtout, le collège se réjouit du choix d'un projet cohérent et équilibré, qui lui semble présenter le meilleur potentiel de développement par l'équipe lauréate, dans la poursuite du dialogue constructif amorcé avec le Maître d'ouvrage durant cette procédure.

3. Approbation du rapport du collège d'experts

M. Alain Wolff

A. Wolff

M. Yann Christen

Y. Christen

Mme Christina Gonzalo

C. Gonzalo

Mme Fiona Pia

fiona pia

M. Aurelio Muttoni

A. Muttoni

Mme Agathe Caviale

A. Caviale

M. Laurent Meienhofer

L. Meienhofer

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli

P. A. Schlaeppli

M. Alain Amy

A. Amy

M. Jean-Daniel Conus

J. D. Conus

Mme Charlotte Maeder

C. Maeder

M. Eric Desaulles

E. Desaulles

M. Jean-Daniel Beuchat

J. D. Beuchat

4. Critique du projet lauréat

4.1 Graber & Petter - DIC – Paysagection

Le projet propose trois nouvelles constructions indépendantes, disposées en quinconce sur un axe nord-sud. Il forme un ensemble cohérent avec la Villa Mégroz, sur le modèle du campus.

Un premier bâtiment accueillant la salle de gym et une partie des salles spéciales prend place au nord du site ; le programme scolaire proprement dit est réparti entre deux volumes identiques de trois niveaux, disposés à l'est et au nord de la Villa Mégroz, qui accueille l'administration. La volumétrie maîtrisée des constructions et la finesse de leurs implantations permettent de créer un parcours piétonnier allant de la Route de Lavaux jusqu'aux rives du lac, au travers du nouvel ensemble, au collège du Grand-Pont et aux terrains de sport. La quasi-totalité des murs de limites sont conservés, tout comme le jardin et les aménagements aux abords de la villa, qui font partie de son identité. Le projet reconnaît et amplifie les deux paysages de franges : le chemin de la Combe à l'ouest et les jardins potagers et le bourg à l'est. L'arborisation existante du chemin de la Combe est complétée de manière à créer une « coulée verte » qui accompagne ce mouvement nord-sud renforcé par l'aménagement d'une zone de rencontre. Ce nouveau cordon boisé se retourne en limites nord offrant une accroche qualitative avec la Route de Lavaux. L'espace central ménagé au cœur du dispositif est orienté vers les jardins et le bourg, il constitue le préau principal et accueille une aire tout temps de 16x28m préservant un espace ouvert vide au cœur du parc. Sa forme tentaculaire vient chercher différentes accroches avec le tissu existant et fédère les bâtiments entre eux. Cet espace est le pendant de la cour du collège du Grand-Pont, orientée, elle, vers le terrain de football (la création d'un second terrain de sport à cet endroit semble toutefois problématique). Une zone de rencontre est aménagée au travers de la route du Grand-Pont et relie les deux collèges. L'aménagement de rue proposé est très simple, avec un pavage mettant en évidence la zone de traversée principale des piétons. Si de bonnes conditions de visibilité en traversée sont assurées, la largeur de la chaussée semble très généreuse et la rectitude du tracé est maintenue, risquant d'encourager les vitesses élevées.

Une liaison piétonne transversale relie le chemin de la Combe au bourg, au travers du préau central, prolongé par une allée s'inscrivant dans la trame des jardins, le long du mur conduisant à la passerelle sur la Lutrive. De part et d'autre de cette allée, un espace de jardins potagers est aménagé à des fins pédagogiques. La trame proposée s'inscrit finement dans le tissu de jardin existant dont les tracés, identité et qualités sont maintenus.

Le stationnement vélo est réparti aux portes d'entrées du site, avec un éloignement des accès aux bâtiments qui pourrait engendrer du stationnement sauvage. La cohabitation avec les piétons semble bien résolue, sauf au niveau de la passerelle sur la Lutrive, dont le gabarit existant ne permet même pas à deux piétons de se croiser.

Le collège a été séduit par la prise en compte de l'ensemble du site définissant un parc allant de la route de Lavaux jusqu'au lac, l'intégration au projet des éléments constitutifs du lieu, l'équilibre volumétrique du projet, la gestion des vides, ainsi que par la sensibilité et la précision du dessin des aménagements proposés. Les accroches aux éléments adjacents et les accès piétons et vélos sont résolus de manière simple et claire, hormis l'aménagement de la zone de rencontre qui reste peu défini à ce stade. L'implantation retenue ne permet cependant pas le maintien du cimetière.

Le collège apprécie la configuration des rez-de-chaussée des bâtiments scolaires, avec leurs entrées traversantes marquées par des préaux couverts affirmés et trouvant de part et d'autre la bibliothèque, le réfectoire, la salle de musique et la salle multi-usages. Ces locaux, potentiellement utilisables en dehors de horaires scolaires, sont orientés vers le parcours piéton et le préau qu'ils contribuent à animer.

Le bâtiment nord s'insère dans la pente, plus marquée à cet endroit. Il accueille la salle de gym partiellement enterrée, ce qui permet de limiter la hauteur émergente à l'arrière à 2 niveaux et de ménager la vue sur le bourg depuis la route, malgré le positionnement des salles spéciales au-dessus. L'entrée indépendante à ce bâtiment permet un usage extra-scolaire facilité de la salle de gym, et la localisation des salles spéciales « bruyantes » au-dessus, à proximité de la route, permet de préserver les bâtiments scolaires des nuisances éventuelles. La distribution en galerie, ouverte sur la salle et en façade sud, présente un grand potentiel de mise en scène, partiellement exploité à ce stade.

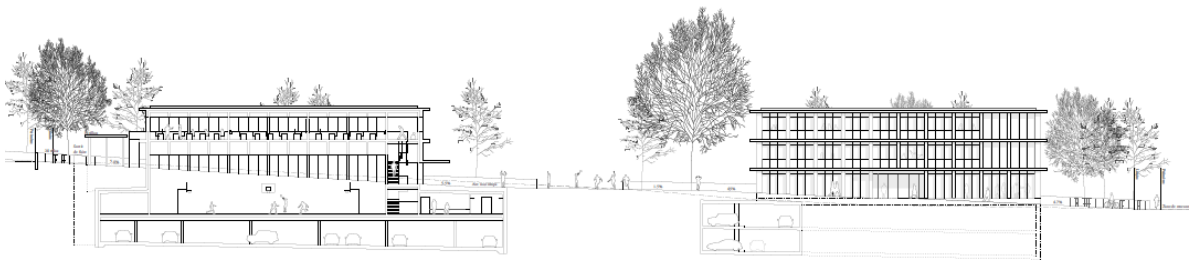
Les plans des étages des bâtiments scolaires ne présentent pas les mêmes qualités et la même clarté que ceux des rez-de-chaussée, et le changement de principe structurel pose des problèmes de descentes de charges. Il en va de même pour les locaux situés au-dessus de la salle de gym, dont la hauteur d'étage n'est pas mise à profit pour porter sur la longueur de la salle de gym.

Le système constructif, en béton dans les niveaux inférieurs, puis en bois dans les étages, est cohérent. S'il correspond en principe aux tendances actuelles pour des constructions scolaires dans l'optique de limiter l'empreinte écologique des bâtiments et de favoriser des ressources locales, les solutions proposées ne sont pas toujours convaincantes et pourraient être optimisées en termes d'empreinte écologique, économique et de cohérence. Les intentions énoncées pour les façades, essentiellement en bois également, ainsi que les mesures techniques proposées pour assurer la prise en compte des principes du développement durables vont dans le même sens.

L'administration est judicieusement placée dans la Villa Mégroz. La position de la salle des maîtres au rez-inférieur et dans une position très décentrée peine néanmoins à convaincre.

L'entrée du parking sur le chemin de la Combe semble finalement être la « moins mauvaise » solution pour ce site. La disposition du parking sur deux niveaux et en grande partie sous les bâtiments, est cohérente, mais son prolongement jusqu'à l'extrémité du bâtiment sud en rend le tracé compliqué et prêterite son fonctionnement, avec des zones sans issues, des girations difficiles et un nœud central au sous-sol -1 peu lisible.

En conclusion, la cohérence globale du projet, l'équilibre, la modestie et la simplicité des volumes et des dispositifs proposés, même s'ils doivent encore être affinés sur plusieurs points, ont convaincu le collège que ce projet présente les fondamentaux nécessaires pour être développés de manière à atteindre les objectifs fixés par la Commune et offrir un magnifique lieu d'enseignement et d'apprentissage pour ses futurs usages.



5. Critiques des projets non primés

5.1 Mann & Capua Mann - RLJ - Weber Brönnimann

Le collège d'experts félicite le travail de remise en question de l'implantation et l'approche au site plus minutieuse en termes d'implantation et de volumétrie. La thématique du développement durable a aussi été mieux développée et le collège salue la démarche faite pour intégrer cette notion dans ce contexte sensible.

Le projet travaille avec le concept de campus à partir de la composition de trois volumes en quinconce, positionnés dans l'axe nord-sud. La Villa Mégroz et son jardin sont préservés et intégrés dans cet ensemble. Cette composition volumétrique permet, dans un même temps, d'établir une continuité avec le collège du Grand-Pont et de créer une liaison entre les deux projets.

Deux bâtiments, de typologie similaire, accueillent le programme purement scolaire. L'un, au sud, contient les salles de classe et l'autre, à l'est, les salles spéciales. La salle de gym constitue le troisième et dernier volume, avec un étage de moins.

Cette configuration des volumes permet d'articuler différents espaces extérieurs dont deux majeurs. Le premier, les jardins de la Villa Mégroz, où sont conservés la plupart du patrimoine construit et l'arborisation existante, renforcée par de nouvelles plantations qui lui offrent une enveloppe végétale plus importante et attrayante. Le second, un préau de jeu, commun aux trois nouveaux bâtiments ouverts sur les jardins potagers et le bourg. Les complémentarités d'usages et d'ambiances restent cependant peu définies à ce stade.

Le projet se lit à une grande échelle, comme un ensemble des deux complexes scolaires. Tous les bâtiments sont reliés par un axe nord-sud allant depuis le lac, jusqu'à la Route de Lavaux. Selon ce principe, les accès aux volumes se font par cet espace en incluant la Villa Mégroz dans l'ensemble. L'accroche au nord avec la route de Lavaux reste encore peu évidente dans la hiérarchisation des parcours.

La typologie des écoles a pour intention de réinterpréter celle des bâtiments du complexe du Grand Pont. La composition volumétrique et le jeu des hauteurs semblent équilibrés et adéquats à la grande échelle du projet. Néanmoins, le collège d'experts s'interroge sur la dimension et plus particulièrement la longueur du bâtiment au sud. En effet, même si la typologie de barre permet, dans un contexte élargi, de faire le lien avec le site au sud, dans un contexte plus immédiat le front bâti sur les jardins potagers semble assez dur et le collège d'experts regrette donc le manque de dégagement et de perméabilité avec les jardins potagers et le Bourg.

Les espaces extérieurs sont aussi pénalisés par cette volumétrie car très fractionnés ; il manque une fluidité spatiale qui puisse renforcer l'idée d'ensemble.

Même si une entrée au parking depuis le sud était envisageable, la sécurité des enfants qui viennent depuis le Bourg est remise en question. De plus, le socle du bâtiment sud donnant sur la rue, qui permet d'intégrer la rampe du parking, affaiblit la liaison entre les deux complexes et donne une façade d'entrée au site qui interroge le collège d'experts quant à la qualité d'espace proposé sur le parvis.

La conception architecturale propose des solutions pertinentes du point de vue structurel et constructif. La recherche de solutions économiques et performantes, la prise en compte des aspects climatiques et la durabilité des matériaux choisis sont en cohérence avec l'esprit du projet, qui cherche à allier économie des moyens et faible empreinte carbone.

Le projet du programme scolaire est cohérent et bien développé. La distribution du programme en deux bâtiments est souhaitée et l'idée de campus est appréciée par le collège d'experts.

Le positionnement de la salle de gymnastique au nord semble judicieux et permet de finir le système et de réduire les nuisances, provenant du nord, dans le site. Cependant, l'entrée de la salle de gymnastique par le bâtiment à l'est n'est pas convaincante. Le collège regrette la possibilité d'une entrée de plain-pied, combinée à une galerie, pour ainsi renforcer l'idée de campus et éviter que la salle de gymnastique reste le solitaire dans cet ensemble.

Les terrains de sport sur la toiture du solitaire semblent, par conséquent, peu connectés à l'ensemble et le collège d'experts se questionne sur leur bon fonctionnement.

L'accès motorisé au parking souterrain est situé sur la route du Grand-Pont. Cette localisation, bien que permettant de soulager le chemin de la Combe et d'améliorer la lisibilité de l'accès, est jugée peu compatible avec la traversée piétonne située à proximité directe. Par ailleurs, l'aménagement de la route du Grand-Pont présente un caractère routier, avec le maintien de passage-piétons marqués et de trottoirs. L'exploitation de cette rue n'est pas précisée.

Le collège salue la limitation de l'emprise du parking souterrain par une liaison avec les bâtiments. Toutefois, et pour satisfaire le besoin de 138 places voiture, ce choix implique une organisation interne complexe du parking souterrain, avec des accès sans issue et des espaces perdus.

Les cheminements piétons constituent un réseau relativement dense à l'échelle du site. Toutefois, certains gabarits proposés semblent trop faibles en relation avec les flux attendus, ce qui n'encourage pas le recours à la marche à pied et ne facilite pas la lisibilité des chemins. Il n'est pas non plus clair si les cycles sont autorisés sur ces itinéraires.

En conclusion, si le collège d'experts salue l'évolution de la proposition et le travail accompli depuis le dialogue intermédiaire, il ne parvient pas à être pleinement convaincu par la proposition et décide de ne pas le recommander pour la suite des études.



5.2 AFF + NB.arch - T ingénierie - Duo

Le collège d'experts se félicite de l'évolution du projet. Une rationalisation ainsi qu'une forte synergie au sein de l'équipe pluridisciplinaire ont été remarquées dans la deuxième phase. Le projet a su conserver un concept fort et engagé par les notions de flexibilité, de réversibilité et de développement durable, tout en devenant cohérent et plus réaliste.

Le projet travaille avec le concept de campus à partir de la composition de trois volumes en quinconce positionnés dans l'axe nord sud. La Villa Mégroz et son jardin sont préservés. Cette composition volumétrique permet, dans un même temps, d'établir une continuité avec le collège du Grand-Pont et de créer une zone de rencontre entre les deux projets.

Ce jeu de volumes permet d'articuler d'une façon fluide différents espaces extérieurs. Le premier, les jardins de la Villa Mégroz, où sont conservés la majeure partie du patrimoine et l'arborisation existante ; le second est un préau de jeu, commun aux trois nouveaux bâtiments

Le nouveau positionnement des volumes permet d'affiner les éléments paysagers et de conserver la substance historique du site (Villa Mégroz, murs d'enceinte, ancien cimetière, arbres remarquables). Les vides trapézoïdaux ainsi créés proposent un espace plus fluide entre les volumes et la séquence spatiale devient très intéressante. Au cœur de la parcelle, bordé par les trois bâtiments, un cœur planté vient renforcer le dialogue entre ces derniers et s'ouvre vers les jardins potagers et le bourg, ce qui est apprécié par le collège d'experts. L'aménagement du préau par différents îlots équipés et plantés essentiellement de fruitiers animent le lieu. Il est pensé comme un laboratoire expérimental dédié aux écoliers.

Le cimetière au nord est réaffecté et intégré dans la proposition avec une connexion nord-sud, manquante à la première phase, également saluée par le collège d'experts.

Le chemin de la Combe est valorisé par le renforcement du cordon boisé existant qui offre une ossature paysagère forte au parc. L'entrée au parking semble bien résolue et intégrée.

Cependant, la composition des volumes et ses entrées affaiblissent l'intégration de la Villa Mégroz dans l'ensemble et la liaison avec le complexe scolaire du Grand-Pont au sud. En effet, la Villa Mégroz est détachée de l'ensemble par la rampe qui sert de porte au nouveau complexe. L'espace dégagé comme point de contact avec le complexe du Grand-Pont semble résiduel dans ses usages et ses qualités spatiales dans cette deuxième phase, malgré un effort de liaison avec le collège du Grand-Pont. La zone de rencontre, présentant du stationnement pouvant gêner les visibilitées, est affaiblie par le programme en tête de la maison de la recherche (parking au rez et ateliers au premier étage) et la rampe d'accès au site devient anodine et fragmente la parcelle.

Le collège d'experts s'interroge sur le niveau de référence choisi pour les trois bâtiments qui semble engendrer beaucoup de problèmes. Un travail plus attentif avec la topographie ainsi qu'à l'intérieur des bâtiments (avec des demi-niveaux par exemple) aurait peut-être pu résoudre cette problématique et relier la rue, la Villa Mégroz et les trois volumes d'une manière plus fine et adaptée à la topographie de la parcelle.

L'isolement de la Villa Mégroz dans l'ensemble est encore accentué par le positionnement du préau couvert au nord de la maison de la recherche.

La façade sud de la maison de la recherche permet l'entrée piétonne secondaire au parking mais ne permet pas d'accéder au bâtiment. La possibilité de réaffecter une partie du parking souterrain au profit du stationnement vélo avec un accès direct sur la route du Grand-Pont est à relever. Toutefois, la thématique de la réversibilité pour cette zone d'accueil dans le site n'est pas convaincante pour l'ensemble du collège d'experts.

De plus, en comparaison avec d'autres propositions travaillant aussi avec trois volumes, ce projet semble plus massif, et continue d'opprimer la Villa Mégroz. La volumétrie du projet se voit pénalisée par la coupe et la gestion de la topographie ; il en résulte que le projet semble avoir un étage de plus.

Le concept général du projet est clair et cohérent. La répartition du programme en plusieurs volumes à la façon d'un campus est appréciée.

Même si la maison de l'enseignement a été optimisée, la distribution et l'idée de cluster, plutôt intéressantes, engendrent un important volume derrière la Villa Mégroz. Les circulations à l'intérieur du bâtiment semblent être très généreuses et, en conséquent, la surface de plancher est légèrement supérieure aux autres projets.

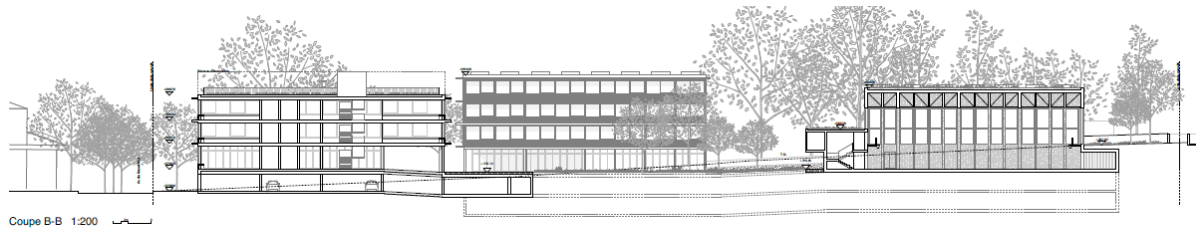
Le groupement a montré qu'une bonne collaboration des ingénieurs avec les architectes peut amener à des solutions très intéressantes et efficaces. Dans les bâtiments scolaires, l'alignement des poteaux sur tous les niveaux permet de réaliser une ossature minimale en béton armé formée de colonnes et poutres qui soutiennent des planchers légers en bois sous forme de caissons. Cette solution intéressante, en plus de sa faible empreinte écologique, permet aussi une très grande flexibilité.

L'absence des aires tout temps dans le périmètre de l'école, telles que demandées dans le programme, pèse sur l'usage et le fonctionnement du lieu malgré l'effort d'une recherche de mutualisation avec les équipements sportifs du collège du Grand-Pont.

La volonté de réemploi de matériaux, transplantation des arbres existants est saluée par le collège d'experts.

Enfin, le projet ne présente pas beaucoup de surface en pleine terre par rapport à d'autres propositions et le parking ne semble pas optimisé, avec des zones sans issue et des espaces perdus. Il ne présente par ailleurs que 128 places sur les 138 demandées.

Les places de stationnement pour les vélos sont prévues en suffisance et réparties dans le site. Toutefois, aucun couvert à vélos ne semble être prévu, ce qui ne favorise pas l'usage du vélo par tous les temps. Par ailleurs, les cheminements internes au site semblent en certains points trop étroits pour accueillir piétons et vélos en mixité dans de bonnes conditions.



5.3 CCHE - Ingewood - Alpatec

Le parti du projet, consistant à libérer la frange sud du site pour mettre en évidence la Villa Măgroz, est conservé et développé. La végétation existante du jardin de la villa est amplifiée par de nouvelles plantations de pins, générant un volume virtuel à caractère végétal le long de la route du Grand-Pont. Cet espace vert, qualifié de forum, constitue l'esplanade d'entrée du nouveau complexe scolaire auquel il est dédié. Le maintien et la réaffectation du bâtiment communal existant sur la frange sud-est du site, en limite des jardins potagers, confirme la définition du forum et en précise la délimitation.

Malgré sa qualité d'entrée qui articule le site, la Villa Măgroz et le bourg, sa relation et ses usages semblent détachés et peu sécurisés avec la nouvelle école.

Le programme de construction demeure reparti sur les parties médianes et arrière du site. Il est matérialisé par deux volumes successifs : l'école et l'émergence de la halle de sport semi-enterrée. Par rapport à la proposition du dialogue intermédiaire, l'accès au parking d'un niveau enterré est judicieusement relocalisé sur le chemin de la Combe.

Du point de vue urbanistique, si le parti proposé est clair et permet de libérer les abords de la Villa Măgroz et son jardin, l'ampleur des volumes bâtis et leur emprise au sol demeurent malgré tout importants et démontrent les limites d'une implantation à deux volumes dans ce site sensible, dont les rapports d'échelle avec le Bourg et la Villa Măgroz constituent les paramètres prépondérants.

Le collège d'experts ne parvient pas à être convaincu par les qualités de l'esplanade proposée entre les deux nouveaux volumes, du point de vue de l'usage et de l'orientation. Il regrette également que la frange est du site soit occupée par une placette, a priori fonctionnelle, liée à un édicule d'accès au parking souterrain, dont le traitement semble assez étranger à un contexte de jardins potagers.

Le volume de l'école, d'un gabarit de trois niveaux sur rez, est retravaillé et légèrement translaté en direction du chemin de la Combe, créant un effet de quinconce par rapport au volume émergeant de la halle de sport. Celle-ci est également raccourcie, au sud, par une réduction de la largeur de l'escalier menant à la toiture. Du côté Bourg, la différence de niveau entre le forum (rez inférieur) et le rez supérieur de l'école est matérialisée par une série de gradins traversés par un cheminement serpentant du nord au sud, qui offre un sentiment de césure plutôt que de couture entre les deux niveaux de références. Une gestion plus douce de la topographie aurait été appréciée. Elle aurait également permis une meilleure cohabitation entre les piétons et les cycles.

En coupe, la distribution du programme par strates horizontales est maintenue. Les locaux collectifs et salles spéciales considérées comme majeures sont disposés de plain-pied, aux rez inférieur et supérieur, et mis en relation avec les préaux. Les salles de classes se trouvent dans les étages, le dispositif s'achevant par un niveau dédié au solde des salles spéciales. Le programme administratif prend place dans la Villa Măgroz, réaffectée à cet effet.

La typologie proposée, plutôt efficace, s'organise autour d'un vide central recueillant la distribution de l'école éclairée zénithalement. Bien qu'une percée plus conséquente ait été proposée en direction de la halle de sport, le collège d'experts continue de s'interroger sur la nature assez introvertie du plan d'étage type de l'école, amplifiée par la présence d'un noyau de services adjacent à l'atrium.

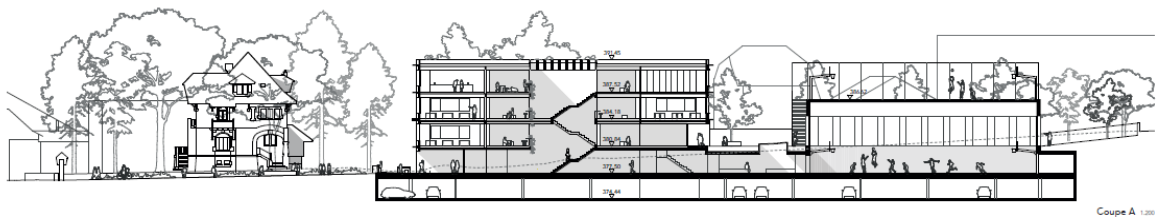
La halle de sport, d'un gabarit plus bas, est située au troisième plan de la composition, dans une configuration semi-enterrée. Elle propose une liaison fonctionnelle appréciable avec le bâtiment scolaire, ainsi qu'un accès indépendant par une cage d'escaliers dédiée connectée à la place nord. Le collège doute cependant des qualités spatiales réelles de la liaison, enterrée, qui traverse une grande profondeur bâtie. En raison du niveau d'implantation de la salle de sport et de la hauteur statique des sommiers, l'escalier d'accès à la toiture dévolue aux terrains de sport extérieurs devient un élément monumental de la composition et sa praticabilité peine à convaincre.

L'expression structurelle et architecturale des bâtiments a été retravaillée. Le collège d'experts apprécie cette évolution, qui s'éloigne du caractère architectural générique proposé lors du dialogue intermédiaire. Le collège observe notamment un travail sur l'échelle des ouvertures et le recours à des éléments de vocabulaire allant dans le sens d'une construction écologique. Il s'interroge néanmoins sur la réversibilité revendiquée des cloisonnements entre locaux perpendiculaires aux façades, dont l'expression en plan paraît plutôt définitive, ainsi que sur la possibilité de développer une structure en bois apparent dans les circulations de l'école, compte tenu des contraintes de sécurité incendie.

Le système constructif, en béton dans les niveaux inférieurs, puis en bois-béton dans les étages, est cohérent. S'il correspond en principe aux tendances actuelles pour des constructions scolaires dans l'optique de limiter l'empreinte écologique des bâtiments et de favoriser des ressources locales, les solutions proposées et les dimensions prévues impliquent néanmoins une utilisation importante de bois et de béton, avec un bilan final probablement moins intéressant.

Le parking souterrain présente un principe de fonctionnement clair et efficace, ainsi qu'une offre en stationnement répondant aux besoins. Toutefois, certaines largeurs d'allée semblent insuffisantes par rapport aux dimensions des places de stationnement choisies et les largeurs en courbe sont trop faibles. L'offre en stationnement vélo est suffisante et répartie en surface dans le site.

En conclusion, si le collège d'experts salue l'évolution de la proposition, l'intégration des préexistences et le travail accompli depuis le dialogue intermédiaire, il ne parvient pas à être pleinement convaincu par la proposition et décide de ne pas la recommander pour la suite des études.



Coupe A 1/200



5.4 CLR - CSD - Arrabal

Le groupement a pris le parti de modifier l'implantation du projet en proposant deux bâtiments au lieu d'un seul volume au nord, qui intégrait la totalité du programme scolaire. L'implantation conserve la Villa Mégroz, un des bâtiments au sud-est de la parcelle, ainsi que le cimetière au nord.

S'il est pertinent d'avoir cherché à maintenir plus d'éléments existants, le relevé des éléments structurants du site reste toujours trop sommaire. Le collège d'experts s'interroge sur l'évolution de l'implantation. Le projet initial avait le mérite de définir une compacité du bâti, qui permettait de maintenir un grand espace vide au sein de la parcelle. L'implantation modifiée occupe la presque totalité de la parcelle : cette grande emprise au sol ne libère que très peu de pleine terre et isole la nouvelle école de son contexte naturel et historique. Les proportions et l'orientation de l'espace vide entre les deux nouveaux bâtiments, et celui entre ces derniers et la Villa Mégroz, définissent des espaces extérieurs peu qualitatifs.

L'implantation conditionne également la typologie du projet. Le collège d'experts questionne les séquences spatiales de la proposition et les liens entre les différents programmes, les circulations et les espaces extérieurs au rez. Le dialogue entre les différentes parties de l'école n'est pas favorisé.

Le bâtiment au nord regroupe la salle de gym, le réfectoire et la bibliothèque, celui au sud regroupe les classes du collège. Au rez inférieur, le lien entre le hall principal de l'école et les salles de sports se fait par un couloir puis les vestiaires-douches.

Aussi, même si le principe de disposition des salles de classes des étages n'est pas remis en question, la largeur des couloirs en fonction de la taille des salles de classes desservies serait à améliorer (par ex. même couloir et porte d'accès pour une salle de 82m² que pour celle de 40m²).

Le projet a précisé les premières intentions de matérialité et de durabilité au sens large (ossature en bois, planchers avec sommiers en bois et éléments en terre selon un système innovant, etc.). Si certaines propositions constructives sont intéressantes en soi, leur choix pour expliquer le lien entre structure-programme-matérialité-durabilité reste encore sommaire, de même que le développement de la façade et de l'expression architecturale recherchée.

La vision d'ensemble sur les aménagements extérieurs en relation avec son contexte territorial manque de clarté. Le traitement des pieds de façade par une frange végétale peu généreuse pose question sur les rapports qu'elle entretient avec le contexte, notamment avec les jardins potagers existants qui bordent la Lutrive.

Les espaces de préau sont difficilement identifiables dans leurs complémentarités, ambiances et usages. Les aménagements manquent de relation avec les affectations des rez-de-chaussée des différents programmes bâtis. L'accroche avec la route du Grand-Pont soulève un conflit d'usages entre l'espace de préau et l'accès au parking souterrain. La substance du jardin autour de la villa Mégroz est très impacté par le nouvel aménagement et sa relation avec le reste du site est difficilement appréhendable.

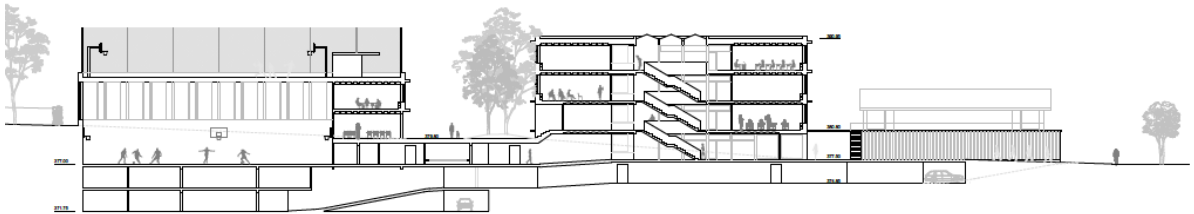
Malgré l'effort fait pour intégrer les éléments patrimoniaux, ces derniers apparaissent peu comme ossature et structure du parc pour faire projet.

L'accessibilité des équipements sportifs en toiture est peu évidente depuis le parc.

L'accès motorisé au parking souterrain est situé sur la route du Grand-Pont. Cette localisation, bien que permettant de soulager le chemin de la Combe et d'améliorer la lisibilité de l'accès, a été jugée peu compatible avec la traversée piétonne située à proximité directe et avec l'accès au parking vélo principal. Par ailleurs, l'aménagement de la route du Grand-Pont présente un caractère routier, avec le maintien de passage-piétons marqués et de trottoirs. L'exploitation de cette rue n'est pas précisée.

Le fonctionnement général du parking souterrain n'est pas optimal, avec plusieurs zones sans issue, des géométries de rampes d'accès peu convaincantes, certaines largeurs d'allée insuffisantes et des girations difficiles.

En conclusion, le collège d'experts remercie le groupement pour le travail accompli. Néanmoins, il relève que la direction prise par le projet n'a pas su convaincre. Le collège d'experts décide de ne pas recommander le projet pour la suite des études.



5.5 Esposito+Javet - Ingeni - Atelier du Paysage

Tout en gardant son principe d'implantation initial -un volume plus important et haut au nord, servant d'espace tampon entre la route et le site de l'école, et un deuxième bâtiment articulé plus bas au sud recherchant une plus petite échelle à côté de la Villa Mégroz- le projet a cherché à mieux préciser sa volumétrie et son lien au contexte. La typologie des rez-de-chaussée, avec les programmes communs de l'école, a été développée pour renforcer la perméabilité des préaux et créer un dialogue fluide entre les différents bâtiments. A noter que le parking proposé, regroupé sous le bâtiment sportif, est plus rationnel et permet de libérer de la pleine terre sur le reste de la parcelle.

Le collègue d'experts salue l'évolution du projet mais souligne que l'implantation n'est pas encore convaincante (entrée au sud trop proche de la route du Grand-Pont, beaucoup de front bâti aligné le long des potagers, créant une fermeture du site vers le bourg (relations bâtiments-aménagements extérieurs et éléments historiques, parmi d'autres). La perspective depuis le sud suggère un projet ouvert, permettant de découvrir le site sur différentes profondeurs mais en réalité les bâtiments créent un front bâti linéaire assez fermé à l'est et à l'ouest, coupant l'école de certaines relations transversales.

L'évolution de l'implantation a permis d'améliorer la qualité spatiale du programme. Le collègue d'experts questionne néanmoins toujours les espaces de distribution (proportions, manque de perméabilité, liens visuels et physiques, disposition des noyaux sanitaires, etc.). La jonction ne convainc pas encore. Ces éléments conditionnent par ricochet la qualité de la typologie des différents programmes scolaires et des liens entre eux. Il a été relevé qu'il manque un peu de programme administratif dans la Villa.

Le projet a bien précisé les premières intentions de matérialité. La façade proposée en panneaux de céramique intègre des questions de durabilité, d'éclairage et de ventilation naturels. La matérialité des façades et des espaces intérieurs cherche un dialogue respectueux avec les teintes de la Villa Mégroz. Le lien spatialité-structure-lumière a été développé dans le bon sens et les recherches de rationalité de la construction sont appréciées par le collègue d'experts.

Les aménagements extérieurs proposent un nouveau parc organique qui relie les différents bâtiments tout en préservant et intégrant le patrimoine construit et arboré du site.

L'implantation des bâtiments en deux volumes dégage deux espaces de préaux. Le premier à l'ouest ouvert sur le chemin de la Combe et la Villa occupé par l'aire tout temps. Le second ouvert sur les jardins potagers et le bourg est caractérisé par deux îlots plantés et équipés. L'accroche avec la passerelle de la Lutrive est intéressante mais l'implantation du bâtiment nord prêterite la qualité d'accroche avec le tissu existant.

L'arborisation existante est préservée et amplifiée par un dispositif de poches plantées qui enveloppent les nouveaux bâtiments. Même si un effort est fait pour offrir une canopée généreuse, le projet d'arborisation à ce stade reconnaît peu les identités de paysage qui le bordent : le chemin de la Combe à l'ouest et les jardins potagers à l'est.

Le projet préserve et valorise les éléments patrimoniaux du lieu. L'implantation des bâtiments à l'est prêterite la qualité d'aménagement et le rapport avec les jardins potagers. La récolte des eaux comme thème pour traiter la limite avec les jardins potagers est appréciée, mais l'espace à disposition pour offrir un nouveau milieu humide semble trop faible.

La nouvelle forme organique proposée pour le jardin de la Villa Mégroz l'intègre au dessin du nouveau parc. Le collège s'interroge sur la préservation du tissu historique de la Villa et de son jardin.

L'implantation des bâtiments sur la limite est du site privilégie un parcours piéton nord/sud le long du chemin de la Combe qui entre en conflit avec la rampe d'accès au parking souterrain implantée dans son axe. Le cheminement à l'est, tant dans ses propositions que dans sa forme, semble difficilement dialoguer avec les jardins potagers existants. Par ailleurs, son gabarit restreint affaiblit sa lisibilité et ne permet pas la cohabitation entre piétons et cycles.

Le système constructif, en béton coulé sur place ou préfabriqué, ne semble pas à première vue correspondre aux tendances actuelles pour des constructions scolaires, où le bois est souvent privilégié dans l'optique de limiter l'empreinte climatique des bâtiments. Néanmoins, les solutions proposées, avec des dalles nervurées et des solutions bien conçues et optimisées, avec faible emploi de matériaux, rapidité de construction, très bonne durabilité et économie, sont convaincantes et démontrent encore une fois qu'une structure en béton bien conçue et optimisée peut être très intéressante du point de vue du développement durable.

Le traitement de l'entrée sud du site en relation avec la route du Grand-Pont et le collège existant semble peu évidente. Si la volonté d'apaiser les circulations sur la route du Grand-Pont est à saluer, l'aménagement proposé maintient la rectitude de la chaussée et ne laisse que peu de perméabilité en traversée en raison de la bande plantée accueillant du stationnement voitures, deux-roues motorisés et vélos.

L'offre en stationnement prévue est répartie dans le site et à ses abords (sauf à l'est). Une part importante de ce stationnement est prévue sur domaine public. Les places vélos ne sont pas toujours placées au plus proche des entrées des bâtiments et les places au sud impliquent une traversée de la route du Grand-Pont pour accéder aux bâtiments. Aucun stationnement vélo couvert ne semble être proposé.

Le parking souterrain, réparti sur 5 demi-niveaux, présente un fonctionnement général lisible et efficace, tout en répondant aux besoins identifiés. Toutefois, certaines largeurs d'allée de circulation en courbe semblent insuffisantes.

En conclusion, le collège d'experts salue l'engagement de l'équipe de mandataires et le développement positif du projet. Toutefois, malgré le travail accompli et certaines qualités reconnues, le projet ne convainc pas dans son intégration au contexte et dans sa globalité. Le collège d'experts décide de ne pas recommander le projet pour la suite des études.



5.6 Berset Bruggisser, Mar - Structurame - écho-atelier

Le projet proposé poursuit sa démarche qui vise à préserver et valoriser les éléments constitutifs du lieu. Le parti consiste en un volume compact, concentré au nord du site, d'une empreinte au sol réduite afin de maximiser les surfaces de pleine terre et d'offrir un potentiel de développement futur. Les aménagements proposés dans la frange est du site confirment, quant à eux, les qualités intrinsèques des jardins potagers préexistants et les amplifient, proposant d'en tirer profit des fins pédagogiques.

Le collège d'experts regrette néanmoins qu'une importante surface des jardins potagers ait finalement été affectée aux aires sportives extérieures.

La réduction de l'emprise au sol du bâti, la reconnaissance des éléments paysagers préexistants et leur mise en évidence offrent un beau potentiel du point de vue paysager. Le site scolaire se voit ainsi traité à la manière d'un grand parc-jardin aux espaces différenciés offrant une grande flexibilité d'usages et d'une grande perméabilité, qui établit à la fois un dialogue avec le Bourg et le collège du Grand-Pont.

La couture avec la route du Grand-Pont, formalisée par une placette au caractère villageois, est particulièrement appréciée notamment grâce à la relation qu'elle entretient avec le jardin de la Villa Mägroz requalifié.

Le programme de construction est réparti entre le volume principal de l'école et des structures à caractère pavillonnaire préexistantes et remaniées. Ces dernières, implantées le long de la limite est du site, recueillent les principales affectations à caractère collectif (réfectoire, salle de musique, parascolaire), réunies autour d'un préau couvert. La Villa Mägroz, conservée et valorisée, est réaffectée en bibliothèque.

Le volume émergent de l'école, d'un gabarit de trois niveaux sur rez, est caractérisé par sa forte compacité. Il propose une typologie de plateaux organisés autour d'un vide central. Un système de cloisons transparentes est mis en place, lequel permet d'imaginer des vues indirectes sur l'extérieur, à travers les classes, depuis la distribution de l'école.

La relation du bâti avec son contexte, en particulier celle du rez inférieur avec son environnement immédiat, a été améliorée par un glissement du volume de la halle de sport vers le nord, permettant l'introduction, au sud, d'un hall d'entrée de plain-pied ouvert sur le parc. Malgré cet effort, le collège regrette que le niveau intitulé rez supérieur n'en soit pas réellement un, étant en réalité sensiblement détaché du sol. L'implantation proposée a ainsi pour effet d'éloigner l'école du terrain et d'en appauvrir, en définitive, la relation au parc.

Le collège observe que la compacité du bâti hors terre se fait au détriment des surfaces enterrées, dont l'emprise dépasse largement, en plan, celle du volume émergent. Par ailleurs, le gabarit général de l'école présente une rupture d'échelle conséquente, notamment avec le Bourg.

La densité du programme aménagé dans le volume de l'école et l'introduction, au centre de la composition, d'un atrium encadré de noyaux de services, peinent à convaincre le collège d'expert qui regrette, sur le plan typologique, une banalisation de la proposition initiale. Moins généreux, plus introverti, évoquant dans un certain sens un panoptique, le dispositif perd de son potentiel à offrir de réelles percées vers le lac ou vers le Bourg, telles que proposées lors du dialogue intermédiaire.

En coupe, le programme est distribué par strates horizontales successives. Les locaux administratifs et une partie des salles de classes sont disposés au rez supérieur, le solde des classes au premier étage. Le dernier niveau est dédié aux salles spéciales, dont la toiture en pente confirme le caractère spécifique, ces locaux étant traités comme des ateliers. Cette configuration offre une grande richesse spatiale aux locaux sous toiture, éclairés bilatéralement.

La distribution proposée, d'une apparente symétrie, interroge le collège d'experts. La seconde cage d'escaliers, disposée au nord de l'école et identique, sur le plan architectural, à celle proposée au sud, a un statut ambigu. Interrompue entre le rez inférieur et le rez supérieur, elle renvoie la totalité du flux des élèves sur la cage sud, dont la capacité à absorber la totalité des élèves ne semble pas évidente.

La structure est très bien conçue et le collège salue la volonté d'optimiser l'utilisation des matériaux pour réduire l'empreinte écologique, mais une optimisation des structures ossatures de la salle de sport aurait peut-être permis d'abaisser le niveau du rez supérieur, de rapprocher son assiette du terrain naturel et d'activer ainsi le rez supérieur et la cage nord comme entrée secondaire. Elle aurait en outre eu l'avantage de réduire, en hauteur, le gabarit général de l'ouvrage.

La conception architecturale propose des solutions pertinentes des points de vue structurel et constructif. La recherche de solutions économiques et performantes, la prise en compte des aspects climatiques et la durabilité des matériaux choisis sont en cohérence avec l'esprit du projet qui cherche à allier économie des moyens et faible empreinte carbone. Le collège regrette toutefois que ce développement se fasse au détriment de l'expression architecturale, dont le caractère plutôt générique semble, en définitive, un peu étranger au contexte si particulier du site.

L'aménagement proposé pour la route du Grand-Pont encourage un apaisement des circulations sur cet axe, avec un effacement des codes routiers traditionnels. Son exploitation n'est toutefois pas explicitée et il n'est pas clair si le chemin de la Combe est également inclus dans ce dispositif. La rectitude du tracé de la route du Grand-Pont est maintenue, avec des cases de stationnement qui peuvent faire obstacle à la traversée des piétons.

L'itinéraire nord-sud interne du site présente un gabarit généreux favorisant une bonne mixité entre les piétons et les cycles, ainsi qu'une bonne lisibilité. L'itinéraire en lien avec l'est et le Bourg est toutefois plus ténu et n'est probablement pas suffisant par rapport à la demande piétonne et cyclable prévisible à cet endroit. Les stationnements vélos sont prévus en suffisance, avec une offre couverte au nord. Les places sont bien réparties sur le site, cependant à une distance parfois trop élevée des entrées de bâtiments.

Le parking souterrain, accessible par le chemin de la Combe et situé majoritairement sous le bâtiment scolaire principal, présente un fonctionnement globalement efficace et lisible. Toutefois, il peine à répondre complètement aux besoins identifiés par le maître de l'ouvrage et ses géométries ne sont pas optimales, avec des dimensions parfois insuffisantes et certaines places inaccessibles. La volonté d'assurer une offre pour les vélos spéciaux est à saluer. La mixité proposée avec les places voitures n'est en revanche pas judicieuse.

En conclusion, le collège d'experts salue l'engagement important de l'équipe de mandataires et la force conceptuelle du projet présenté, sorte de manifeste architectural. Toutefois, malgré la richesse des propositions et des thèmes abordés, il constate qu'après développement, certaines idées fortes du parti proposé lors du dialogue intermédiaire ont trouvé leurs limites. Ayant perdu une part de leur potentiel et se voyant confrontées à plusieurs difficultés, elles peinent finalement à convaincre totalement le collège d'experts, qui décide de ne pas recommander le projet pour la suite des études.

